

Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Membres votants : 28

Le 4 avril 2023 à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Gurvan KERLOC'H, maire.

Envoi de la convocation le : 29 mars 2023. Publication de la convocation le : 30 mars 2023

Etaient présents :

M. Gurvan KERLOC'H, M. Georges CASTEL, M. Éric BOSSER, Mme Véronique MADEC, M. Michel COLLOREC, Mme Armelle BRARD, M. Michel VAN-PRAET, Mme Simone JOURAND, M. Michel ANSQUER, Mme Monique KERAVEC, M. Didier LOAS, M. Éric KERDRANVAT, Mme Martine LOURGOUILLOUX, M. Tony VORMS, M. Jean-François MARZIN, M. Didier GUILLON, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Agnès CALLOU, Mme Martine SCUILLER, M. Jean-Jacques COLIN, M. Daniel QUEMENER, Mme Michèle LACOUR,
Mme Joëlle MOALIC-VERECCHIA présente de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à Mme Monique KERAVEC pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054
M. Pierre-Marie BOSSER présent de la délibération DE2023-019 à la délibération DE2023-045, a donné procuration à M. Gurvan KERLOC'H pour les délibérations DE2023-046 à DE2023-054

Etaient absents :

M. Thierry MARTIN
Mme Marie-France CAUSEUR a donné procuration à Mme Armelle BRARD
Mme Sandrine URVOIS a donné procuration à M. Tony VORMS
Mme Denise TAVERNIER a donné procuration à M. Michel ANSQUER

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : M. Didier LOAS

Date de transmission au contrôle de légalité : 11 AVR. 2023

Date de publication : 11 AVR. 2023

Délibération n° 2023-052 : Plan de financement pour l'acquisition d'une réserve d'eau

Rapporteur : M. Georges CASTEL

M. Le Maire expose à l'assemblée :

La commune d'Audierne engage des actions visant à une gestion plus durable de ses espaces. Ceci passe notamment par la recherche de dispositifs d'arrosage plus économes en eau, et notamment en eau potable. Cette évolution s'inscrit également dans le cadre des référentiels 3 fleurs.

Dans ce contexte, elle envisage l'acquisition d'une réserve d'eau pour stocker les eaux de pluie et diminuer la consommation d'eau potable.

Il est proposé de présenter des demandes de financement pour ce projet.

Le plan de financement de l'action est présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	TAUX	MONTANT
Acquisition du système de pompage	4 327,78 €	Etat DSIL 2023	80,00%	12 225,81 €
Acquisition de la réserve d'eau	7 438,50 €	Autofinancement Commune d'Audierne	20,00%	3 056,45 €
Fournitures	3 515,98 €			
TOTAL HT	15 282,26 €	TOTAL		15 282,26 €

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- Valider le plan de financement prévisionnel du projet « Acquisition d'une réserve d'eau » tel que présenté ci-dessus ;
- Autoriser M. Le Maire à présenter et/ou finaliser les demandes de financements et signer tout document ou pièce y afférent.

Ainsi délibéré lesdits jour mois et an,

Le maire,
Gurvan KERLOC'H



Le Secrétaire de séance,
Didier LOAS

